

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

La Société EURO-CYCLES S.A informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni en date du Jeudi 04 Mars 2021, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2020 et a arrêté les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2020.

Les états financiers provisoires de la société arrêtés et validés par le Conseil d'Administration ont fait ressortir un Chiffre d'affaires en progression de 37% par rapport à l'année 2019, et un résultat Net de l'exercice 2020 (Bénéfice) de 16 504 531 DT, contre un résultat net de 10 150 182 DT à la clôture de l'exercice 2019, soit une évolution de 62,60%.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 1,515 DT par action (Un Dinar 515 millimes), et de convoquer les actionnaires de la Société pour :

- Une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 15 Avril 2021 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse dont l'ordre du jour est le suivant :
 - ❖ Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2020.
 - ❖ Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020.
 - ❖ Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés à la clôture de l'exercice 2020.
 - ❖ Proposition de distribution des bénéfices de l'exercice 2020 à raison de 1,515 DT par action.
 - ❖ Quitus aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2020.
 - ❖ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020.
 - ❖ Affectation du résultat de l'exercice 2020.
 - ❖ Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.
 - ❖ Autorisation pour acheter et vendre les propres actions de la Société EURO CYCLES S.A dans le cadre des dispositions de l'article 19 (Nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché Financier pour une période d'une Année.

❖ * Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.